



Élection²⁰24

Du 22 au 29 mai

VOTONS.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La campagne électorale tire déjà à sa fin. Depuis des semaines, les candidates et candidats aux postes de 4^e, 5^e et 6^e vice-présidence sillonnent le territoire de Montréal pour aller à la rencontre des enseignantes et enseignants.

Tous les membres éligibles de l'Alliance ont reçu, dans un courriel daté du 17 mai dernier, un bulletin de vote unique et personnel. **La période de vote pour élire les personnes qui vous représenteront au Conseil d'administration s'ouvre le 22 mai. Le vote se clôturera le 29 mai à 23 h 59.**

Si vous n'avez pas reçu le bulletin de vote par courriel ou si vous avez des questions, prière d'écrire à cette adresse : election@alliancesprofs.qc.ca.

Le Comité d'élection a travaillé avec rigueur et diligence à l'organisation de ces élections. C'est maintenant à vous de voter pour exercer votre devoir de membre. Pour plus de renseignements sur le processus électoral et sur les personnes candidates, consultez la [section prévue à cet effet](#) sur le site de l'Alliance.



● **Alexis Richard, conseiller**

UN FONDS DE GRÈVE ?

Lors de l'Assemblée de personnes déléguées (APD) du 23 janvier 2024, les membres ont mandaté le Conseil d'administration de l'Alliance pour faire une analyse politique de l'effet d'un fonds de grève et proposer un minimum de trois scénarios avec des taux de cotisation différents, dont au moins un n'impliquant pas d'augmentation de cotisation. Le Conseil d'administration de l'Alliance a présenté quatre scénarios en APD le 14 mai dernier.

QU'EST-CE QU'UN FONDS DE GRÈVE ?

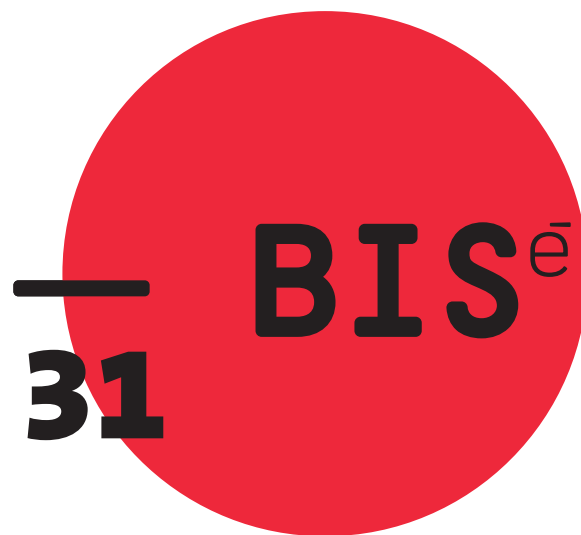
Un fonds de grève est constitué de contributions financières des membres d'un syndicat ou d'un groupe de travailleurs afin de soutenir financièrement les grévistes pendant une grève. Il peut être utilisé pour aider les travailleurs en grève à subvenir à leurs besoins essentiels, tels que le logement, la nourriture, les frais médicaux, etc., pendant qu'ils ne perçoivent pas de salaire en raison de leur participation à la grève.

AVANTAGES

Un fonds peut être avantageux, puisqu'il sécurise les membres, diminue la crainte liée à un vote de grève et atténue la pression financière individuelle. Il peut aussi offrir la possibilité du maintien d'une grève à plus long terme. Il permet une gestion des cotisations automatique, donc les membres n'ont pas à s'en préoccuper.

DÉSAVANTAGES

Il faut se le dire, le fait de ne pas avoir eu un fonds de grève l'automne dernier a entraîné une certaine adhésion de la population à notre cause. Est-ce que le fait de s'en donner nous ferait perdre certains appuis ? Un fonds de grève vient presque nécessairement avec une augmentation des cotisations syndicales. Le ratio coût/bénéfices des frais de gestion (logiciel, ressources humaines, etc.) est plus élevé que de mettre le même montant de côté soi-même. Selon les encadrements légaux, la cotisation syndicale ne peut être décaissée que pour financer des journées de grève et doit obligatoirement cesser lorsqu'un montant maximal est atteint. La mise en place des règles de fonctionnement, que se donnent les membres dans le cas où ils optent pour un fonds de grève est aussi



essentielle : combien de journées de carence se donne-t-on, est-ce que les membres doivent nécessairement participer aux actions pour bénéficier du fonds de grève, voulons-nous qu'il y ait prise de présence, etc. ? Par ailleurs, un fonds de grève à l'Alliance peut aussi créer une disparité au sein de la Fédération autonome de l'enseignement, puisque nous serions le seul syndicat à en posséder un.

Je n'entrerai pas dans les détails techniques et financiers des scénarios, puisque nous les présenterons en Assemblée générale le 6 juin prochain. Cette assemblée n'est généralement pas très populaire, puisque les sujets, comme les modifications aux statuts, peuvent être plus arides. Cette année est différente. Nous devons collectivement prendre une décision capitale, qui va toucher l'ensemble des membres de tous les secteurs.

La décision peut entraîner des conséquences majeures sur les cotisations syndicales ou encore sur les services offerts. Or, cette décision vous appartient. C'est pourquoi je vous convie en grand nombre à cette assemblée générale annuelle, au cours de laquelle nous donnerons tous les détails pertinents. Il serait dommage qu'une poignée de membres tranche sur ce sujet si important puisque, conformément à nos statuts, le quorum est fixé au nombre de membres présents à l'Assemblée. Vous devez vous exprimer et vous prononcer !



● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES LISTE DE PRIORITÉ ET BASSINS SAI MIXTE — AFFECTATIONS POUR 2024-2025

FGJ

Toutes les personnes inscrites à la liste de priorité et qui font partie des bassins auront accès à un affichage par l'entremise du site SAI à compter de 16 h le vendredi 31 mai, jusqu'à 9 h le mardi 4 juin.

Les postes et contrats offerts à cette séance SAI mixte seront ceux menant à la permanence, les contrats à durée déterminée de plus de 50 %, les remplacements liés à l'exercice de certains droits parentaux ainsi que les contrats et affectations qui doivent être directement offerts aux personnes inscrites dans les bassins. Le CSSDM procédera aux affectations dès la fermeture de cette séance. Les personnes qui obtiendront une affectation seront avisées par courriel. La date d'entrée en fonction sera le 22 août 2024 dans la plupart des cas.

ORDRE D'AFFECTATION

Les affectations sont offertes en premier lieu aux enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de priorité selon leur rang. Par la suite, les affectations qui n'ont pas été attribuées aux personnes inscrites à la liste de priorité sont offertes dans le respect de l'ordre des bassins, de la façon illustrée dans l'exemple qui suit : *Champ 12, français au secondaire – M. X est inscrit au bassin d'admissibilité à des contrats à temps partiel et Mme Y est inscrite au bassin de suppléance occasionnelle. Si les deux demandent la même affectation, c'est M. X qui l'obtiendra, étant donné qu'il est dans un bassin supérieur à celui de Mme Y.*

Cependant, si ces deux personnes étaient inscrites dans le même bassin, l'affectation pourrait être offerte à l'une ou l'autre, **car il n'y a pas de priorité entre les enseignantes et enseignants à l'intérieur d'un même bassin.**

FAITES UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Puisque vous avez l'obligation d'accepter l'affectation que vous avez choisie et qui vous est confirmée par le CSSDM, nous vous recommandons de ne postuler que pour les contrats et affectations qui vous intéressent vraiment. En effet, si vous refusez un contrat ou une affectation alors que vous y avez posé votre candidature, vous serez considéré comme étant démissionnaire et votre dossier d'employé sera fermé par le CSSDM.

Lisez attentivement toutes les informations de l'affichage, car certaines affectations ne font pas automatiquement l'objet d'un contrat. En cas de doute, informez-vous.

SAI-LISTE DE PRIORITÉ OU SAI-BASSINS ?

Les personnes inscrites sur la liste de priorité sont aussi automatiquement inscrites dans le bassin des contrats à temps plein (EBLP). Vous avez donc accès aux deux types d'offres d'affectation. Nous vous rappelons que la priorité que vous détenez ne vaut que pour les postes offerts à la liste de priorité (postes menant à la permanence, contrats de plus de 50 % et liés aux droits parentaux). Si vous choisissez un autre type de poste (contrat de moins de 50 %, remplacement à durée indéterminée, entre autres), vous ne détenez pas cette priorité, puisque l'octroi de votre choix s'effectue via le bassin des contrats à temps plein (EBLP) et non pas via la liste de priorité.

Pour plus d'informations, nous vous recommandons de visiter régulièrement le site SAI du CSSDM. Pour les enseignantes et enseignants de la liste de priorité, la liste des postes offerts à cette séance d'affectation devrait y être déposée dans les jours qui précèdent la séance d'affectation (SAI) débutant le 31 mai prochain.



Les dates des séances d'affectation pour le début de l'année scolaire 2024-2025 y seront aussi publiées.

●
Élise Longpré, conseillère

AFFICHAGE SAI MIXTE ET ÉLARGI — BASSINS, AUTRES CHAMPS ET ÉTUDIANTS — ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

FGJ

Cette séance d'affectation par internet (SAI) est offerte aux enseignantes et enseignants de la liste de priorité et des bassins et elle inclut les bassins autres champs et étudiants.

Les enseignantes et enseignants qui sont légalement qualifiés, mais qui souhaitent obtenir une affectation dans un champ autre que celui de leur qualification légale doivent faire leurs choix à la séance d'affectation par internet (SAI) qui se déroulera **du vendredi 7 juin (16 h) au mardi 11 juin (9 h)**. Les étudiantes et étudiants



doivent aussi, pour obtenir une affectation, procéder à leurs choix lors de cette SAI.

●
Élise Longpré, conseillère

SESSION D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE- EMPLOI

Les enseignantes et enseignants à statut précaire de tous les secteurs (FGJ, EDA, FP, CAF ainsi que ceux de l'École Peter Hall) sont invités à participer à une session d'information qui porte sur l'assurance-emploi. Cette session est donnée avec la participation du Mouvement Action Chômage de Montréal (MAC). Elle aura lieu **le lundi 3 juin 2024** sur la plateforme numérique Zoom et débutera à 17 h 30. Voici le lien pour vous inscrire :

<https://us02web.zoom.us/join/register/tZYkdOuqTotEtG8ETM3i3rh44oFRFR95tYU>

Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation contenant les instructions pour rejoindre la réunion.

Vous pouvez aussi consulter le guide *Assurance-emploi* de l'Alliance.

●
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Caroline Brodeur, conseillère



ÉDUCATION DES ADULTES ENTREVUES D'INFORMATION ET DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2024-2025



Les enseignantes et enseignants de l'ÉDA dont le nom figure à l'une des listes de priorité d'emploi (priorité, rappel, locale et étudiante) ont reçu un courriel de la part du CSSDM relativement au processus d'inscription pour les entrevues de vérification et d'information pour les postes de l'année 2024-2025. Les informations sont disponibles dans SAI à l'onglet *Liste de priorité*. La date limite pour l'inscription aux entrevues de vérification est le **27 mai 2024 à 23 h**. Les entrevues de vérification aux centres Champagnat et CREP seront faites via la plateforme Teams ou en personne, les **3, 4 et 6 juin 2024**.

Pour les entrevues d'information, vous devez confirmer avoir pris connaissance des informations au plus tard le **10 juin 2024 à midi**.

Note : Nous vous conseillons de vous inscrire à l'entrevue de vérification pour les postes en milieu carcéral, et ce, que vous ayez un intérêt ou non pour ce type de poste. Nous vous soulignons au passage que le fait de ne pas vous soumettre à cette entrevue pourrait vous empêcher d'obtenir un poste dans votre élargissement de champ.



● Chantal Forcier, conseillère

RAPPELS — ÉDUCATION DES ADULTES



REPORT DE VACANCES

Les enseignantes et enseignants réguliers qui souhaitent travailler à leur centre durant la session d'été doivent faire leur demande au plus tard le 24 mai 2024 en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire est disponible dans Adagio, à l'adresse suivante : <https://gestion-personnes.csdm.qc.ca/files/form-report-de-vacances2024-2025-1.pdf>. Pour plus de détails, consulter le *BIS* numéro 28 du 29 avril 2024.

ASSEMBLÉE DE PLACEMENT SESSION D'ÉTÉ 2024

Nous vous rappelons que vous avez **jusqu'à 23 h 59 le vendredi 24 mai 2024** pour remplir le questionnaire sous l'onglet *Ma Fiche signalétique* sur SAI (sai.csdm.qc.ca) pour participer à l'assemblée de placement d'été. Cette assemblée se déroulera en mode virtuel (SAI) du **mercredi 12 juin (00 h 01) au jeudi 13 juin 2024 (23 h 59)**, l'affectation aura lieu le **14 juin 2024**. Pour plus de détails, consultez le *BIS* numéro 28 du 29 avril 2024.



● Chantal Forcier, conseillère

DÉPASSÉ, LE FÉMINISME ?



Le féminisme n'est ni un discours qui vise à dépeindre les femmes en victimes ni un combat contre les hommes. Son objectif est plutôt l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

Même si certains discours affirment que cette égalité est déjà là et remettent en question la pertinence du féminisme, les inégalités sont bien réelles. Dans bien des domaines, beaucoup de chemin reste à faire.

L'égalité entre les femmes et les hommes profite à toute la société. Le féminisme, c'est notre cause commune!

Plusieurs événements sont à l'origine de la Journée internationale des droits des femmes.

Les principaux sont : le *Woman's Day* en Amérique (1909) et la Journée des femmes en Europe (1910), deux manifestations pour l'obtention du droit de vote des femmes.

Au Québec, l'intérêt pour cette journée est avivé par le mouvement de libération des femmes. Le 8 mars 1971, le Front de libération des femmes lance officiellement une campagne nationale pour l'avortement libre et gratuit.

Un peu plus tard, en 1977, l'Organisation des Nations Unies officialise cette journée qui est depuis devenue une occasion de reconnaître **les droits des femmes** (<https://csf.gouv.qc.ca/egalite-et-societe/8-mars-journee-internationale-des-droits-des-femmes/>) dans de nombreux pays.

Le 6 décembre est la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence

faite aux femmes. Soulignée officiellement pour la première fois en 1991 par le Parlement du Canada, cette journée commémore le meurtre de 14 jeunes femmes à l'école Polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989.

Chaque année, les douze jours qui précèdent la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes du 6 décembre, soit du 25 novembre au 6 décembre, constituent partout dans le monde **des journées de sensibilisation aux violences faites aux femmes** (<https://csf.gouv.qc.ca/egalite-et-societe/journees-action-contre-violence-aux-femmes/>).

● Extrait du document **Féministe — Nom commun, cause commune** du Conseil du statut de la femme

SIGNALISATION AU PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE EN CLASSE D'ACCUEIL ET EN SOUTIEN LINGUISTIQUE

La fin du processus de la signalisation approche. L'Alliance souhaite vous rappeler qu'à ce moment-ci de l'année, les profs de l'accueil peuvent confirmer ou modifier leurs recommandations de classement pour l'an prochain. Bien que la décision de classement revienne à la direction, elle doit reposer principalement sur le dossier étayé et sur le jugement professionnel des enseignantes et enseignants.

Vous devez donc confirmer ou modifier vos recommandations de classement afin d'éviter que des enfants ayant encore besoin de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage

du français (SASAF) se retrouvent en classe ordinaire l'an prochain. Le régime pédagogique prévoit que les élèves ont le droit de recevoir les services particuliers que sont les SASAF. L'Alliance vous rappelle que :

- les titulaires en classe d'accueil au préscolaire, au primaire et au secondaire peuvent réviser leur recommandation de classement des élèves afin qu'ils continuent en classe d'accueil ou qu'ils soient intégrés en classe ordinaire;
- les profs de soutien linguistique, en collaboration avec le titulaire en classe ordinaire,

peuvent recommander le classement des élèves en soutien linguistique en classe ordinaire pour une 2^e année consécutive, voire recommander une classe d'accueil. Ce qui doit guider le personnel enseignant, c'est le besoin de l'élève.

Si vous faites face à des difficultés dans votre confirmation de signalisation, veuillez communiquer avec les soussignées.

● **Sue Bradley, vice-présidente**
Isabelle Staniulis, conseillère



FORMATION LGBTQ2S+

C'est le 14 mai qu'était présentée pour la première fois la formation *Réalités des personnes LGBTQ2S+ : comprendre et agir*. Cet après-midi a permis aux personnes présentes d'en apprendre davantage sur l'histoire des luttes de la communauté et de comprendre comment les conceptions du genre et de la sexualité ont ainsi pu évoluer.

Nous avons également fait un tour d'horizon des différentes actions et activités qui peuvent se faire dans les établissements pour accueillir la diversité et lutter contre les LGBTphobies. L'après-midi a été ponctué



d'échanges animés et de témoignages touchants, qui nous ont rappelé que beaucoup de travail reste à faire.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**



JOURNÉE DE LA VISIBILITÉ PANSEXUELLE

C'est le 24 mai qu'est célébrée la Journée internationale de visibilité pansexuelle et panromantique. Ces termes nous semblent nouveaux, mais c'est pourtant depuis la moitié du 20^e siècle qu'ils apparaissent dans le vocabulaire de la communauté LGBTQ2+ et dans les recherches en sexologie. Ils désignent les personnes dont l'attraction sexuelle ou romantique ne dépend nullement du genre de l'autre personne, qu'elle soit homme, femme, non-binaire ou autre. Encore aujourd'hui, les personnes pan peuvent faire face à de l'incompréhension, de la discrimination et de la violence, et aussi à l'incompréhension et aux regards perplexes quand elles parlent de leur orientation. Soyons informées, informés et soutenons-les !



● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

SUITE DES SUJETS DU CF

PROJET DE RECHERCHE PORTANT SUR LA MONTÉE DES DISCOURS ANTIFÉMINISTES, MISOGYNES, HOMOPHOBES ET TRANSPHOBES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

Le Conseil fédératif a approuvé la participation de la FAE à un projet de recherche portant sur la montée des discours antiféministes, misogynes, homophobes et transphobes dans les établissements scolaires. C'est Francis Dupuis-Déri, professeur de science politique à l'UQAM, qui a contacté la FAE pour lui proposer de collaborer à ce projet. Les membres du comité de la condition des femmes de la FAE ont d'ailleurs reçu une présentation à ce sujet en mars dernier.

Plusieurs enseignantes et enseignants de l'Alliance ont sans doute été confrontés à des élèves faisant référence à certains influenceurs de droite, comme Andrew Tate, qui ont des discours masculinistes et misogynes sur les réseaux sociaux. Dans le cadre de son projet, monsieur Dupuis-Déri cherche à documenter l'influence de ces personnes sur nos élèves. Il cherche notamment à savoir d'où provient l'emprise, à quel moment elle se manifeste et quels en sont les impacts. Les objectifs de cette recherche étant d'évaluer la perception des profs quant à la montée de ces discours à l'école et de développer des moyens d'action pour y réagir, nous serons éventuellement à la recherche d'enseignantes et d'enseignants qui accepteraient d'y participer. Ce projet sera réalisé durant la prochaine année scolaire. Nous vous tiendrons informés lorsqu'un appel de candidatures sera lancé.

LA FAE LAISSE SA TRACE

L'Alliance a aussi appris que la FAE avait accepté de faire le don d'un lot de matériel de visibilité et de mobilisation utilisé dans le cadre de la grève générale illimitée de 2023 au musée de la Civilisation de Québec. Les profs de la FAE ont écrit une page de l'histoire du Québec et ce moment de grande envergure restera dans la mémoire de la société, grâce à ce don.

POUR UN AVENIR ÉNERGÉTIQUE JUSTE ET VIABLE

Le *Manifeste pour un avenir énergétique juste et viable* du Front commun pour la transition énergétique, dont fait partie la FAE, a été présenté en Conseil fédératif. Les politiques énergétiques du gouvernement caquiste et du ministre de l'Économie Fitzgibbon, bien que présentées sous le couvert du développement des énergies vertes, ont plusieurs impacts négatifs : menaces à la biodiversité, augmentation probable des coûts de l'énergie pour la population, privatisation des grandes décisions énergétiques à l'encontre des idéaux issus de la création d'Hydro-Québec dans les années 1960. En accordant au rabais et sans études environnementales des blocs gigantesques d'énergie à des entreprises, on met en péril nos milieux naturels et l'héritage de la révolution tranquille. Le manifeste rappelle que la transition énergétique doit se faire de manière démocratique, responsable, transparente et dans le respect des Premières Nations. Il rappelle aussi que la réelle voie vers une réduction des gaz à effet de serre (GES) est une politique de sobriété énergétique, qui cherche d'abord et avant tout à réduire la consommation d'énergie plutôt que de vendre les mégawatts à l'industrie privée. Vous pouvez aller lire et appuyer le manifeste à l'adresse suivante : [avenirenergetique.org/](https://www.avenirenergetique.org/).



● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

PREMIER ENTREPÔT D'AMAZON SYNDIQUÉ AU CANADA

Dans une décision rendue le vendredi 10 mai, le tribunal administratif du travail (TAT) accorde le Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Amazon Laval-CSN. Il reconnaît qu'une majorité des travailleuses et travailleurs de l'entrepôt DXT4 à Laval ont fait le choix d'adhérer à leur syndicat en prévision d'entamer la négociation d'une première convention collective.

Ici comme ailleurs, Amazon fait tout en son pouvoir pour contrer la syndicalisation. La multinationale est reconnue pour ses pratiques déloyales et son mépris à l'égard des droits des travailleuses et travailleurs. Elle a fait maintes fois l'objet de plaintes pour ingérence et entrave aux campagnes de syndicalisation. La présidente de la CSN, Caroline Senneville, va même jusqu'à dire qu'Amazon tente d'effrayer ses employés, chez nous, dont la très grande majorité est issue de l'immigration.

Il faut noter le courage de ces travailleuses et travailleurs qui se lèvent devant le géant américain pour obtenir le respect qui leur est dû. Dans les prochains jours et prochaines semaines, ils entameront le processus pour jeter les bases d'une première convention collective. Amazon se trouvera assurément sur leur chemin. L'Alliance, elle, se trouvera aux côtés des travailleuses et travailleurs. Solidarité avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Amazon Laval-CSN.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Alexis Richard, conseiller

